

## COÛT D'UN PLACEMENT DANS LE RÉGIME FAMILIAL POUR UN SEUL ÉTUDIANT

Des frais sont exigés pour adhérer et participer au Régime Familial pour un seul étudiant. Les tableaux suivants présentent une liste des frais liés au plan. Vous acquittez directement une partie de ces frais au moyen de vos cotisations. Le plan paie une partie des frais, qui sont déduits du revenu généré par le plan.

### Les frais que vous payez

Ces frais sont déduits de vos cotisations. Ils diminuent la somme investie dans votre plan, ce qui réduit le montant disponible pour les PAE.

	FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ	À QUOI SERVENT CES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
<p><b>Acquittement des frais de souscription</b></p> <p>Par exemple, supposons que vous souscrivez une part du plan individuel familial pour votre nouveau-né, et que vous payez les 208 cotisations mensuelles. La totalité de vos 10 premières cotisations sert à acquitter les frais de souscription jusqu'au paiement de la moitié de ceux-ci. Par la suite, la moitié de vos 21 cotisations suivantes sert à acquitter les frais de souscription jusqu'au paiement complet de ceux-ci. Dans cet exemple, en tout, cela vous prendra 31 mois pour acquitter les frais de souscription. Pendant cette période, 67 % de vos cotisations serviront à acquitter les frais de souscription et 33 % seront investis dans votre plan.</p>	Frais de souscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 \$ par part</li> <li>Sont perçus à même vos premières cotisations.</li> <li>100 % de chaque cotisation jusqu'à ce que la moitié des frais totaux ait été payée, ensuite</li> <li>50 % de chaque cotisation jusqu'à ce que les frais aient été payés intégralement.</li> </ul>	Servent à payer la commission de votre représentant et à couvrir les frais de vente.	Payés à La Première financière du savoir, le placeur principal. Les représentants reçoivent une rémunération tirée des frais de souscription.

Les frais de souscription ne seront pas augmentés sans l'approbation des souscripteurs. Les augmentations des honoraires du dépositaire n'exigent pas l'approbation des souscripteurs.

### Les frais que le plan paie

Les frais suivants sont payables sur le revenu généré par le plan. Vous n'acquitez pas directement ces frais. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du plan et, par conséquent, le montant du revenu disponible pour les PAE.

FRAIS	CE QUE LE PLAN PAIE	À QUOI SERVENT CES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
Frais de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de gestion regroupés tout-en-un, de 1 % par année au plus.</li> <li>Calculé mensuellement en fonction de la valeur marchande de l'actif total détenu dans le régime et déduit de l'actif du régime avant que le revenu ne soit attribué aux clients</li> <li>À compter de janvier 2020, ces frais ont remplacé les frais d'administration, de garde et de gestion du portefeuille ainsi que les frais de dépôt du Régime pour un seul étudiant</li> </ul>	Couvrent les coûts permanents de soutien du plan, y compris la gestion du portefeuille, l'administration et la détention de l'actif de votre plan en fiducie.	Payés à La Première financière du savoir à titre de gestionnaire des fonds d'investissement du plan ou en sa capacité.
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant (CEI)	<p>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, 95 765 \$ ont été payés par l'ensemble des plans, y compris le Plan Classique et le Régime familial d'épargne-études collectif; 2 824 \$ ont été payés à l'égard du plan individuel familial.</p> <p>Payés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président - 20 000 \$ (plus la TPS/TVH)</li> <li>Chaque membre - 15 000 \$ (plus la TPS/TVH)</li> <li>Frais de secrétariat - 40 000 \$ (plus la TPS/TVH)</li> <li>Réunions - 3 750 \$ (plus la TPS/TVH)</li> </ul>	Frais pour la prestation des services du CEI aux souscripteurs comme il est exigé pour tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public.	Au CEI et à ses membres.

## Frais de transaction

Nous vous facturerons les frais suivants (plus les taxes applicables) pour les transactions indiquées ci-après :

FRAIS	MONTANT	MODE DE PAIEMENT DES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Paiements sans provision</li><li>• Demande de chèque</li><li>• Remplacement du chèque</li><li>• Transfert de fonds vers un REEE offert par un autre fournisseur</li><li>• Bénéficiaire d'un transfert</li><li>• Relevés de compte / Confirmations commerciales au format papier (par voie postale)*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 25 \$ par pièce</li><li>• 10 \$ par chèque</li><li>• 10 \$ par chèque</li><li>• 135 \$ par transfert</li><li>• 20 \$ par transfert</li><li>• 5 \$ par pièce</li></ul>	Frais uniques pour des transactions spécifiques ou pour l'administration qui sont déduits de vos cotisations.	Payés à La Première financière du savoir.

Prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## Frais pour services supplémentaires

Les frais suivants sont payables pour les services supplémentaires indiqués ci-après.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ	MODE DE PAIEMENT DES FRAIS	À QUI CES FRAIS SONT VERSÉS
Prime d'assurance	<ul style="list-style-type: none"><li>• 17 cents pour chaque tranche de 10 \$ que vous cotisez (plus la taxe de vente provinciale applicable dans certaines provinces)</li></ul> Non imputée : <ul style="list-style-type: none"><li>• aux cotisations uniques</li><li>• si tous les souscripteurs à votre plan sont âgés de moins de 18 ans ou de plus de 64 ans</li><li>• si le souscripteur réside dans la province de Québec et a décidé de refuser l'assurance.</li></ul>	Une prime d'assurance-vie et invalidité totale collective est déduite de chacun de vos dépôts.	Payée à Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. La Première financière du savoir reçoit 25 % des primes de la compagnie d'assurance.